

Plan d'études

du programme à **120 crédits ECTS**

Anthropologie sociale

(Bachelor of Arts)

du 20.08.2012

Le présent règlement s'appuie sur :

- (1) le Règlement du 23.06.2005 pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (ci-après : REG),
- (2) le Règlement du programme d'*Anthropologie sociale* du 20.08.2012.

Tables des Matières

Article 1	Structure du programme	2
Article 2	Contenu	2
Article 3	Connaissances linguistiques, diplôme bilingue	2
Article 4	Compétences transversales ou complémentaires	3
Article 5	Organisation des études	3
Article 6	Examen de fin de première année	5
Article 7	Module Travail de Bachelor	6

Article 1 Structure du programme

1. Les études en anthropologie sociale regroupent les matières anthropologie sociale, sciences politiques et sociologie.
2. Les études sont structurées en modules.
3. Les compétences transversales et complémentaires (CTC) font partie intégrante du programme d'études et sont à acquérir au cours des trois années d'études.

Article 2 Contenu

Les études en *Anthropologie sociale* proposent d'acquérir des connaissances dans

- l'analyse des manifestations sociales et culturelles dans différents contextes, en particulier l'Europe et l'Asie, selon différentes thématiques (production et redistribution des biens, structures et stratégies politiques et identitaires, formes de la vie religieuse et rituelle, mouvements ethnopolitiques dans les nouveaux Etats, formes de mobilité transnationale, multiculturalisme,

processus de globalisation et de localisation) dans leur devenir historique et dans l'actualité ;

- les principales théories anthropologiques (politique, économique et religieuse) et les débats actuels dans la discipline ;
- la démarche comparative et les méthodes qualitatives spécifiques à la recherche en anthropologie (telles que les enquêtes de terrain approfondies, avec observation participante et interviews) et en sciences sociales en général.
- l'analyse des mutations identitaires et du rapport à l'altérité dans les sociétés contemporaines,
- l'analyse du changement social et politique.

Article 3 Connaissances linguistiques, diplôme bilingue

1. Les études en *Anthropologie sociale* peuvent être faites entièrement en français ou en allemand ; elles peuvent également être accomplies de façon bilingue. La maîtrise active de l'une des langues est présumée ; des connaissances passives en allemand, français et anglais sont nécessaires pour la lecture des textes scientifiques. L'approfondissement des connaissances en langues étrangères pendant les études est vivement recommandé.
2. À condition que, durant les études, les crédits aient été acquis sur la base d'évaluations portant sur des prestations (épreuves et travaux écrits) accomplies de façon à peu près équivalente (jusqu'à 40%/60%) en français et en allemand, le diplôme portera la mention que les études ont été accomplies dans les deux langues (REG, art. 8 al.2).
3. En règle générale, l'étudiant-e a la possibilité, en accord avec l'enseignant-e, de présenter ses épreuves écrites ou orales en français ou en allemand, voire exceptionnellement en anglais ; la même règle s'applique à la rédaction des travaux de séminaire.

Article 4 Compétences transversales ou complémentaires

1. Durant les études, 12 crédits ECTS doivent être acquis sur la base des enseignements au choix dans la liste des compétences transversales et complémentaires établie par le domaine d'études (REG, art. 4, al.2 et art.7).
2. Les modalités d'évaluation et d'attribution des crédits sont celles prévalant dans le domaine offrant l'unité d'enseignement choisie comme CTC.
3. Les langues, dont la maîtrise est pertinente pour l'étude de l'anthropologie, font l'objet d'une recommandation particulière.

Article 5 Organisation des études

Au sein de chaque module, les unités d'enseignement suivantes doivent faire l'objet d'une prestation évaluée (permettant l'acquisition d'un total de 120 crédits ECTS au moins).

a. Module Notions de base en sciences sociales (GSW-12) 15 ECTS

Descriptif : Les enseignements de ce module servent à la transmission des notions fondamentales en sciences sociales et de la théorie scientifique.

Unités d'enseignement:

- 1 cours *Introduction à l'anthropologie sociale* (3 ECTS)
- 1 cours *Introduction aux sciences sociales* (3 ECTS)
- 1 cours *Introduction à la science politique* (3 ECTS)
- 1 travail écrit en lien avec un des cours (6 ECTS)

b. Module Sociétés, cultures et religions (GKR-12) 15 ECTS

Descriptif : Ce module permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances spécifiques sur des sujets qui ne sont pas traités dans son option et/ou d'approfondir ses compétences au sein d'autres disciplines en sciences sociales en lien avec ses thèmes d'intérêt. Les objectifs visés par ce module sont la capacité à traiter - de manière cohérente et critique - une problématique liée à la société contemporaine en mobilisant les outils des différentes disciplines. L'étudiant-e compose son module en optant pour des cours et séminaires qu'il peut choisir :

- dans le programme de Bachelor Sciences des religions [liste de cours]
- dans le programme d'études Sociologie, Travail social et politiques sociales (liste de cours)
- dans les programmes d'études de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Histoire, Histoire des sociétés modernes et contemporaines, Psychologie, Philosophie, Langues et Littératures, sciences de l'éducation, etc.) (liste de cours)
- dans les programmes d'études des autres Facultés de l'Université de Fribourg (liste de cours)
- dans les programmes d'autres universités (liste de cours)

Unités d'enseignement :

- cours proposés par d'autres disciplines (hors domaine) (9 ECTS)
- séminaires proposés par d'autres disciplines (hors domaine) (6 ECTS)

c. Module Méthodes empiriques (EM-12) 15 ECTS

Descriptif : Les cours de ce module transmettent des connaissances fondamentales sur les méthodes empiriques quantitatives et qualitatives en sciences sociales ; elles visent à permettre une lecture critique des études empiriques et la réalisation d'études empiriques limitées. Les séminaires servent à l'approfondissement et à la spécialisation des connaissances méthodiques, ainsi qu'à la mise en pratique des méthodes dans des contextes de recherche choisis.

Unités d'enseignement:

- 1 séminaire *Méthodes qualitatives en anthropologie* (3 ECTS)
- Cours ou séminaires à choix dans les Méthodes en sciences sociales (6 ECTS)
- 1 travail de séminaire (6 ECTS)

d. Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale (SA1-12) 15 ECTS

Descriptif : Le module comprend des enseignements qui portent sur

- les grands domaines de l'anthropologie (anthropologie économique, politique, religieuse) ainsi que certains domaines plus spécifiques (par

exemple: anthropologie symbolique, juridique, historique, urbaine, de la parenté, de la migration, de l'enfance, de l'environnement, de l'imaginaire, de la jeunesse, de l'alimentation, de la catastrophe, du tourisme, etc.).

- les principaux courants et anthropologues qui ont marqué l'histoire de la discipline. (évolutionnisme, fonctionnalisme, culturalisme, structuralisme, interactionnisme, anthropologie réflexive, études post-coloniales, postmodernisme, etc.) ainsi que les diverses traditions intellectuelles nationales (britannique, française, américaine, etc.)
- les principaux concepts anthropologiques (ethnicité, identité, altérité, culture, pouvoir, échange/don, genre, diaspora, minorités, confiance, rite/mythe, représentations sociales, texte ethnographique, etc.) utilisés, critiqués et (re)définis dans différents champs théoriques.

Unités d'enseignement:

- Cours (3 ECTS)
- Séminaires (6 ECTS)
- 1 travail de séminaire (6 ECTS)

e. Module Débats actuels et terrains (SA2-12) 15 ECTS

Descriptif : Les enseignements, qui sont nourris des expériences de terrain des enseignant-e-s, doivent permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec différentes aires socioculturelles (Europe occidentale et du sud, Europe centrale et orientale, Asie du sud-est et Asie du sud, etc.) et avec des problématiques actuelles de l'anthropologie.

Unités d'enseignement:

- Cours (3 ECTS)
- Séminaires (6 ECTS)
- 1 travail de séminaire (6 ECTS)

f. Module Etudes Socio-Politiques (ESP-12) 15 ECTS

Descriptif : Ce module offre des enseignements qui combinent Sciences politiques et Sociologie. Les références théoriques sont toujours articulées à des exemples, des études de cas, des analyses socio-historiques ou des études statistiques, lors de l'étude des thèmes suivants :

- la diversité des régimes politiques dans leur actualité et leur évolution historique, les principaux enjeux et acteurs politiques, les changements sociaux et politiques récents, les mobilisations des groupes sociaux, les rapports de pouvoir et les relations conflictuelles.
- la compréhension des processus sociaux et identitaires en lien avec des problématiques actuelles, telles que la migration, les catégorisations réciproques entre autochtones et étrangers, la jeunesse, les questions de genre, le rapport au travail, l'impact des nouvelles technologies, la formation des identités sociales, politiques ou nationales etc.

Unité d'enseignement:

- Cours (3 ECTS)
- Séminaires (6 ECTS)
- 1 travail de séminaire (6 ECTS)

g. Module Travail de Bachelor (BASA) 18 ECTS

Descriptif: Le travail de Bachelor porte sur une problématique anthropologique, sociologique ou politique déterminée en accord avec le/la directeur/trice de mémoire. Il doit attester la compréhension de théories/concepts présentés dans le cadre des enseignements ainsi qu'une compréhension des méthodes de recherche exposées lors des cours et séminaires de méthodes qualitatives. Ce travail peut être effectué sur la base de la consultation de littérature secondaire et, idéalement, d'une petite recherche empirique. Son élaboration est encadrée scientifiquement dans le cadre d'un colloque.

Enseignements:

- Travail de bachelor (15 ECTS)
- Colloque (3 ECTS)

h. Compétences transversales ou complémentaires (CTC) 12 ECTS

- 4 Cours ou séminaires (12 ECTS)

Article 6 Examen de fin de première année

«L'examen de fin de première année » (cf. REG Art. 9-11) est considéré comme réussi de façon cumulative lorsque les enseignements du module « Notions de base en sciences sociales » (15 crédits ECTS) ont été réussis.

Article 7 Module Travail de Bachelor

1. Durant la dernière année d'étude, l'étudiant-e suit obligatoirement un colloque, qui vise à planifier, accompagner et évaluer le travail de Bachelor et doit lui permettre de rédiger une version définitive de son travail de mémoire dans les délais prévus.
2. Le travail de Bachelor peut être refusé pour des raisons formelles s'il ne répond pas aux consignes contenues dans le « guide pour la rédaction des travaux scientifiques » ou s'il n'a pas été rendu au plus tard dans les 12 mois après la détermination du sujet.